

N° 1

MARIAGE

de

Jean-Louis
Pinet avec
Marie-Victorine
Adelaïde
Gilsoul

L'an mil neuf cent quatorze le seizième jour
du mois de septembre à onze heures du matin par devant nous
Jules Perard, Bourgmestre

Officier de l'Etat Civil de la commune de Lammontzée arrondissement
judiciaire de Huy province de Liège ont célébré publiquement en
notre maison Commune Pinet Jean Louis, ajusteur,
— âgé de vingt ans né à
Liège le premier janvier mil huit cent quarante quatre

comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint
domicilié à Liège rue Jean d'Outremeuse n° 34
fils mineur et légitime de Jean Pinet, ouvrier d'usine
âgé de cinquante trois ans, domicilié à Liège lequel con-
sent au mariage suivant acte reçu de l'Officier de l'Etat
civil de Liège en date du deux septembre courant et de
Jeanne Catherine Bismans, décédée à Liège le huit
juin mil neuf cent seize, ainsi qu'il résulte de l'extrait
de son acte de décès ci-annexé lequel futur époux a
justifié d'avoir satisfait à ses obligations sur la milice

Et Gilsoul Marie Victorine Adelaïde, servante
âgée de vingt cinq ans — née à Lammontzée, le
vingt mars mil huit cent quatre vingt neuf —
comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint
domiciliée à Lammontzée et avant à Liège rue Puits en Loch n° 69
fille majeure, illégitime de Marie Alexandrine Josephine
Gilsoul décédée à Lammontzée le dix-huit juillet mil huit cent
quatre vingt onze, ainsi qu'il est établi par l'extrait de son
acte de décès, ci-joint

lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage
projeté entre eux et dont la publication a été faite devant la
porte de notre maison Commune le Dimanche seize août mil neuf
cent quatorze à dix heures du matin, à Liège elle a eu lieu le
six septembre courant à dix heures du matin, ainsi qu'il
résulte du certificat de publication, ci-annexé,



Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée
 faisant droit à leur réquisition après avoir donné lecture des actes
 fournis par les parties contractantes et du chapitre six titre cinq du
 Code Civil intitulé du Mariage, nous avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour
 mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément
 et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Pinet Jean-
Louis et Giloul Marie Victoire Adelaïde

— sont unis par le mariage
 aussitôt les dits époux ont déclaré qu'il est né d'eux un enfant
 du sexe féminin, inscrit sur les registres de l'état civil de la
 commune de Lamontzié le quinze août mil neuf cent quatorze
 sous les prénoms et nom de Lea Marie Louise Giloul le quel
 il reconnaissent pour leur fille et qu'ils entendent légitimer
 par le mariage, de tout quoi nous avons dressé acte en
 présence de Joseph Charlotieux, garde champêtre, âgé
 de cinquante six ans et de Auguste Jossin, économe, âgé
 de quarante deux ans, domiciliés à Lamontzié. Après
 lecture du présent acte, l'époux, l'épouse et les deux témoins
 ont signé avec nous.

Louis Pinet Victoire Giloul.
Jh. Charlotieux A. Jossin Jules Prard

Le présent registre registre contenant un acte a été clos et arrêté
 par nous Bourgmestre Officier de l'état civil de la commune de Lamontzié
 ce jourd'hui le vingt un Décembre mil neuf cent quatorze.

Table alphabétique des actes de mariages	
Noms et Prénoms	N° des actes du registre
Giloul Marie Victoire Adelaïde avec Pinet Jean Louis	1
Pinet Jean Louis avec Giloul Marie Victoire Adelaïde	1

Nous Bourgmestre, Officier de l'état civil de la commune
 de Lamontzié, certifions véritable, la table ci-dessus.
 Lamontzié, le 20 Janvier 1915.

Jules Prard

